



# ACCUEIL DE LOISIRS ROY D'ESPAGNE

PROJET PÉDAGOGIQUE

2026

Centre socioculturel Roy d'Espagne  
16, allée Albeniz 13008 Marseille  
04 91 73 39 82 / [@accueil@roydes.fr](mailto:@accueil@roydes.fr)  
[www.roydes.fr](http://www.roydes.fr) / [@acsc.roydes](https://www.facebook.com/acsc.roydes)  
[@acsc\\_roy\\_d\\_espagne](https://www.instagram.com/acsc_roy_d_espagne)



## TABLE DES MATIÈRES

1. PROJET SOCIAL.....	2
2. PROJET PEDAGOGIQUE.....	5
3. ORGANISATION D'UNEJOURNÉE TYPE .....	9
4. ORGANISATION DES REPAS.....	12
5. RELATION AVEC LA FAMILLE.....	13
6. LES PROJETS D'ANIMATION 2026.....	14
7. LES PARTENAIRES PEDAGOGIQUES.....	16
8. LES SORTIES.....	16
9. ÉVALUATION.....	17
10. SUIVI SANITAIRE.....	18
11. OCCUPATION DES LOCAUX SCOLAIRES.....	20

## ANNEXE

GRILLE D'EVALUTION DE L'ANIMATEUR.....	22
GRILLE D'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE.....	24
EVALUATION DES PROJETS D'ANIMATION 2026.....	28
CHARTE DE L'ANIMATEUR.....	32

## 1. PROJET SOCIAL

### ➤ Le centre socioculturel :

Créé en 1966, à l'initiative d'un collectif d'habitants, le centre socioculturel est implanté dans le quartier du Roy d'Espagne, au cœur de la pinède du 8<sup>ème</sup> arrondissement. Bénéficiant d'un environnement de qualité entre mer et collines, cette zone se caractérise par des espaces publics naturels importants (Parc National des Calanques, plages du Prado, parcs Pastré et Borély...) ainsi qu'un long ruban de littoral, du centre municipal de l'Huveaune en passant par la Vieille Chapelle et Montredon.



Le centre socioculturel Roy d'Espagne est une association qui réunit près de 1000 familles adhérentes, une équipe d'une quarantaine de professionnels et plus de 20 bénévoles.

L'association bénéficie des agréments suivants :

- Centre social par la Caisse d'Allocation Familiales des Bouches-du-Rhône.
- Reconnu et financé par la convention cadre des centres sociaux signée par l'Etat, la CAF des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional PACA, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la Ville de Marseille.
- Accueil de loisirs agréé par la Direction des services départementaux de l'Education nationale des Bouches-Du-Rhône
- Agréé par l'Agence Nationale Chèque Vacances.

L'association est gérée par un conseil d'administration composé uniquement d'habitants bénévoles et de représentants d'associations partenaires. Un certain nombre de secteurs d'activités sont mis en place :

- Accueil Collectif de Mineurs (ACM) : mercredis (4/11 ans) et vacances scolaires (4/15 ans) ;
- Activités socioculturelles artistiques, musicales, sportives et de bien-être ;
- Jeunes : aide aux devoirs, accompagnement et aide au projet, insertion ;
- Familles : ateliers parents-enfants, groupes de parole, appui à la fonction parentale, sorties ;
- Culture : spectacles, conférences, ciné-débats, animations de quartier, expositions, ateliers.

➤ **Les axes prioritaires du projet social :**

- 1 Prendre en compte la Famille sous toutes ses formes
- 2 Contribuer à créer du lien entre les habitants du territoire dans un principe de mixité sociale
- 3 Contribuer à l'épanouissement de l'individu et à la construction du citoyen
- 4 Porter une attention particulière aux personnes précarisées et en voie d'exclusion
- 5 Promouvoir la participation des habitants et leur pouvoir d'agir
- 6 Porter une attention particulière à la question environnementale dans un principe de développement durable
- 7 Mettre en œuvre une dynamique de réflexion et de développement internes et externes

➤ **Engagement des administrateurs :**

« Le Conseil d'administration du Centre socioculturel Roy d'Espagne regroupe des personnes diverses par leur statut (habitants, usagers, représentants d'associations), par leur situation sociale, par les motivations qui ont guidé leur engagement, par leurs attentes.

Chaque entrée dans le Conseil d'administration est conduite par une démarche individuelle. Nous, membres du Conseil d'administration, pensons que la diversité est une chance et une richesse qui constituent la plus-value associative. Le Conseil d'administration trouve cependant une cohérence dans sa pensée collective et dans son action. Les centres sociaux font l'objet d'enjeux politiques et sociaux importants rappelés dans la Charte fédérale des centres sociaux et socioculturels de France du 18 juin 2000 à laquelle nous avons adhéré.

Les membres du Conseil d'administration se rassemblent dans les grands principes républicains contenus dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Plus que jamais nous les réaffirmons devant la montée de l'intolérance, de la xénophobie, du racisme et la création de territoires d'exclusion ou de non droit. Notamment, nous nous accordons sur les valeurs essentielles que sont la liberté, la dignité humaine, le respect de soi et d'autrui dans sa diversité culturelle, l'exercice des responsabilités, la solidarité, la fraternité, la reconnaissance de la « famille comme élément naturel et fondamental de la société, ayant droit à la protection de la société et de l'État... » (art. 16 - Charte internationale des Droits de l'Homme).

Nous confirmons notre volonté de promouvoir une société plus juste et plus équitable où l'Homme prime sur les lois de l'économie de marché, qu'il faut considérer comme des moyens et non une fin.

Il semble particulièrement utile aujourd’hui que l’éducation et la prévention précèdent la réparation des blessures de la société et de la planète. Nous affirmons donc notre choix pour une société basée sur l’évolution de l’Homme respectant son environnement, compte tenu du réchauffement climatique, et préservant la biodiversité de la nature.

Nous voulons ainsi par le développement d’une solidarité de proximité, favoriser l’émergence d’initiatives collectives, lutter contre toute forme d’exclusion et de discrimination. Il faut aujourd’hui dépasser le stade de la seule communication pour passer à une dynamique d’engagement. Nous inscrivons alors nos actions sur ces enjeux de société. Notre engagement sur ce terrain politique au sens noble du terme relève bien de l’intérêt général.

Comment relier les idées et les actions, répondre aux besoins des habitants tout en agissant sur la société ?

Notre Conseil d’administration se situe dans une logique de transformation de la société car le Centre socioculturel Roy d’Espagne n’est pas seulement un lieu de recours, certes indispensable, mais un lieu de démocratie locale. Ce n’est pas un simple prestataire de services, mais un lieu de débats ouvert dans le respect de la parole de chacun.

Ce nouveau Projet social est l’occasion de réaffirmer nos valeurs et de définir des lignes d’action efficaces, programmées et coordonnées pour les prochaines années ».

## **2. PROJET PEDAGOGIQUE**

**(Accueil Collectif de Mineurs à Caractère Éducatif)**

### ➤ **Introduction**

L'Accueil Collectif de Mineurs à Caractère Éducatif (ACM), anciennement désigné comme centre de loisirs ou centre aéré, s'inscrit dans une évolution des politiques publiques de l'animation. Cette dénomination traduit la volonté du ministère de tutelle de reconnaître pleinement la dimension éducative, pédagogique et ludique des temps d'accueil collectif, en cohérence avec les orientations du projet social.

L'ACM constitue un espace éducatif complémentaire à la famille et à l'école. Il propose un cadre structurant et sécurisant, au sein duquel l'enfant peut évoluer, s'exprimer et se construire à travers des expériences collectives adaptées à son âge et à ses besoins.

### ➤ **Équipe d'encadrement**

L'encadrement de l'ACM est assuré par une équipe qualifiée et en cours de professionnalisation, garantissant la sécurité physique, affective et morale des enfants accueillis.

- Nicolas DOLE, directeur de l'ACM, titulaire du BPJEPS LTP
- Sarah ABOU, directrice adjointe sur les temps extrascolaires et référente animatrice sur les temps périscolaires, titulaire du BPJEPS LTP
- Trois référents de groupe en formation BPJEPS ASEC et un animateur en formation CPJEPS

Les taux d'encadrement respectent la réglementation en vigueur :

- Enfants de 4 à 5 ans : un animateur pour huit enfants
- Enfants de 6 ans et plus : un animateur pour douze enfants

Les animateurs peuvent être titulaires du BAFA, en cours de formation ou non diplômés, sous la responsabilité de la direction.

### ➤ **Objectif éducatif**

L'ACM a pour finalité de contribuer à la formation du futur citoyen en favorisant l'épanouissement global de l'enfant. Il accompagne progressivement l'enfant dans son passage de l'individu au collectif, en lui permettant d'apprendre à vivre avec les autres, à accepter les différences et à s'inscrire dans un cadre commun.

Cette démarche implique l'apprentissage des règles de vie collective, le développement de la capacité à communiquer, à écouter, à échanger et à exprimer son point de vue dans le respect de chacun.

### ➤ **Démarche pédagogique**

Le projet pédagogique de l'ACM repose sur une approche centrée sur l'enfant, considérant le jeu comme un levier fondamental de développement et de socialisation. À travers les situations

ludiques, l'enfant est amené à expérimenter, à agir, à interagir et à donner du sens à ses expériences.

Le jeu constitue ainsi un support privilégié permettant de mobiliser différents registres d'apprentissage : l'acquisition de connaissances, le développement de compétences pratiques, l'intégration de comportements sociaux adaptés et l'engagement personnel de l'enfant dans ses actions.

Dans cette perspective, l'ACM se définit comme un lieu :

- de loisirs éducatifs, favorisant l'investissement et la participation de l'enfant
- de vie collective, propice aux échanges, à la communication et à la construction de repères sociaux
- structurant, offrant un cadre clair et sécurisant
- d'expérimentation, permettant à l'enfant de découvrir, d'essayer et de progresser
- apaisé, garantissant des relations respectueuses et non violentes

La mise en œuvre de ce projet repose sur l'implication de l'ensemble de l'équipe éducative et tient compte des contraintes organisationnelles liées au nombre d'enfants accueillis, à la diversité des activités proposées et aux différents lieux d'intervention.

Dans ce cadre, l'équipe a élaboré un projet pédagogique cohérent, accessible et adapté aux spécificités de la structure, tout en s'inscrivant dans une dynamique d'évolution et d'innovation.

Au regard de ces principes éducatifs et de cette démarche pédagogique, l'équipe a défini des objectifs pédagogiques opérationnels. Ceux-ci constituent le cadre de référence des actions menées au quotidien et orientent les pratiques professionnelles mises en œuvre au sein de l'Accueil Collectif de Mineurs

### ➤ **Les objectifs pédagogiques**

#### **a) Favoriser l'éveil culturel et l'ouverture sur le monde**

L'Accueil Collectif de Mineurs vise à permettre à chaque enfant de développer sa curiosité, son imaginaire et son ouverture culturelle. L'éveil culturel participe à la construction de l'identité de l'enfant, à l'enrichissement de son langage et à la compréhension du monde qui l'entoure. Les échanges avec les pairs et les adultes favorisent la découverte de nouvelles références culturelles, la confrontation des points de vue et l'expression de la sensibilité de chacun.

Actions pédagogiques :

- Proposer des activités culturelles et artistiques diversifiées
- Organiser des sorties culturelles en lien avec les projets menés
- Mettre en œuvre des projets collectifs favorisant la coopération et la découverte
- Développer des activités de sensibilisation aux cultures du monde

Pratiques quotidiennes :

- Mettre à disposition un espace lecture accessible et adapté dans chaque salle

- Présenter quotidiennement des supports culturels variés (livres, musiques, images, objets)
- Instaurer des temps de regroupement dédiés à la découverte et à l'échange

Postures professionnelles attendues :

- Lire régulièrement des histoires aux enfants
- Adopter une posture favorisant la curiosité et l'ouverture culturelle
- Encourager les questionnements, l'expérimentation et l'expression
- Accompagner l'enfant dans la verbalisation de ses découvertes et de ses ressentis

**b) Développer le respect de soi, des autres et du cadre de vie**

L'ACM a pour objectif de transmettre les valeurs du respect et du vivre-ensemble. L'enfant est accompagné dans l'apprentissage de comportements adaptés, du respect des règles collectives, des personnes, des locaux et du matériel. Le développement des compétences sociales et émotionnelles permet à l'enfant de mieux comprendre ses émotions, celles des autres et de prévenir les situations de conflit.

Actions pédagogiques :

- Mettre en place des jeux coopératifs, débats à visée philosophique et activités autour des émotions
- Associer les enfants à l'élaboration et à l'évolution des règles de vie du groupe

Pratiques quotidiennes :

- Instaurer des rituels d'accueil et de départ favorisant la sécurité affective
- Assurer une gestion bienveillante et éducative des conflits
- Proposer des jeux favorisant l'inclusion et la cohésion du groupe

Postures professionnelles attendues :

- Utiliser un langage positif, des consignes claires et adaptées
- Adopter une posture calme, sécurisante et cohérente
- Favoriser la médiation sans jugement
- Valoriser les comportements respectueux et favorables au vivre-ensemble

**c) Favoriser le plaisir de jouer, individuel et collectif**

Le jeu est reconnu comme un outil central de développement, d'apprentissage et de socialisation. Il permet à l'enfant d'expérimenter, de coopérer, d'exprimer ses émotions et de développer sa créativité. Favoriser le plaisir de jouer contribue à l'engagement de l'enfant et à son bien-être au sein de l'ACM.

Actions pédagogiques :

- Proposer quotidiennement une diversité de jeux adaptés aux âges et aux capacités des enfants
- Organiser des temps de jeux libres et choisis

- Aménager des espaces de jeux identifiés et adaptés
- Mettre en place des projets ludiques à court et long terme
- Favoriser les jeux coopératifs et collaboratifs

Pratiques quotidiennes :

- Prévoir des temps de jeux non dirigés
- Respecter le choix des partenaires de jeu dans le cadre collectif
- Adapter les propositions en fonction des temps de la journée
- Utiliser le jeu comme support pédagogique transversal

Postures professionnelles attendues :

- Participer aux jeux afin de soutenir la dynamique de groupe
- Formuler des consignes simples, claires et adaptées
- Observer les interactions pour ajuster les propositions
- Encourager l'expression des envies et la créativité
- Accompagner l'apprentissage des règles, de la coopération et de la gestion de la frustration
- Soutenir l'inclusion des enfants en difficulté.

**d) Favoriser l'accès à l'autonomie**

L'ACM accompagne l'enfant dans le développement de son autonomie en l'encourageant à faire des choix, à prendre des initiatives et à assumer des responsabilités adaptées à son âge. Cette démarche contribue à renforcer la confiance en soi, le sentiment de compétence et la capacité à se situer au sein du collectif.

Actions pédagogiques :

- Mettre en place des activités laissant une liberté de choix
- Instaurer des responsabilités adaptées aux tranches d'âge
- Proposer des situations favorisant le « faire seul »
- Développer des projets longs nécessitant l'organisation et la gestion d'étapes

Pratiques quotidiennes :

- Favoriser la participation active aux tâches de la vie quotidienne
- Proposer plusieurs choix d'activités
- Associer les enfants aux règles de vie et à leur évolution
- Donner des repères temporels clairs

Postures professionnelles attendues :

- Laisser à l'enfant le temps d'expérimenter avant d'intervenir
- Encourager l'expression des choix et des besoins
- Questionner plutôt que faire à la place
- Valoriser les progrès et les efforts
- Mettre en place des routines sécurisantes

### e) Sensibiliser à l'écocitoyenneté

L'ACM vise à initier les enfants à une démarche écocitoyenne afin de développer des comportements responsables et respectueux de l'environnement. L'enfant est accompagné dans la compréhension des enjeux environnementaux et dans la mise en œuvre d'actions concrètes au quotidien.

#### Actions pédagogiques :

- Proposer des ateliers autour du jardin pédagogique
- Mettre en place des projets liés à la protection de la nature
- Sensibiliser aux ressources naturelles par des activités ludiques
- Impliquer les enfants dans la pratique quotidienne des écogestes
- Favoriser la réutilisation et la valorisation du matériel

#### Pratiques quotidiennes :

- Ritualiser les écogestes
- Limiter le gaspillage et la production de déchets
- Confier des rôles écocitoyens
- Organiser des sorties nature
- Veiller à l'entretien collectif des espaces

#### Postures professionnelles attendues :

- Adopter une posture exemplaire et cohérente
- Adapter les explications à l'âge des enfants
- Encourager l'observation, la curiosité et le questionnement ;
- Valoriser chaque action positive
- Sensibiliser avec bienveillance et sans culpabilisation
- Donner du sens aux actions menées

## 3. ORGANISATION D'UNE JOURNÉE TYPE (Mercredi et vacances scolaires)

L'organisation d'une journée type au sein de l'Accueil Collectif de Mineurs du Roy d'Espagne vise à assurer un équilibre entre les temps d'accueil, d'animation, de repos, de repas et de départ. Elle est pensée pour respecter le rythme de chaque enfant tout en garantissant un cadre structurant, sécurisant et éducatif.

La journée s'articule autour de temps identifiés, ritualisés et adaptés à l'âge des enfants. Cette organisation peut être ajustée en fonction des effectifs, des besoins spécifiques des groupes et des contraintes logistiques.

**Tableau journée type :**

ENFANT	ANIMATEUR
	<p>7h30   Petit déjeuner en équipe</p> <p>7h45 à 8h00   Aménagement des espaces d'activités dans les salles de chaque groupe d'enfant</p>
8h00 à 9h00   Accueil échelonné des enfants au centre.	8h00 à 9h15   Accueil et inscription des enfants sur la liste de présence (moment important d'échanges avec la famille, l'enfant et l'équipe)
8h00 à 8h30   Accueil des enfants sur le parvis de St Just qui rejoignent le centre en car	9h15 à 9h30   Rangement avec les enfants des jeux d'accueil, comptage physique des enfants du groupe
9h15 à 10h00   Arrivée au centre des enfants en car, rangement du matériel avec les animateurs, « starter » (danse, gym, chant), passage aux toilettes et lavage des mains.	9h30 à 10h00   Présentation du déroulement de la journée suivi du lancement du « starter »
10h00 à 11h15   Activité et rangement du matériel pédagogique utilisé avec l'animateur	10h00 à 11h15   Activité et rangement du matériel pédagogique utilisé
11h15 à 11h30   Passage aux sanitaires, lavage des mains, déplacement à pied du groupe pour se rendre à l'école Chabrier	11h15 à 11h30   Déplacement à pied du groupe pour se rendre à l'école Chabrier
11h30 à 12h45   Repas Participation au débarrassage et au nettoyage des tables du réfectoire scolaire	11h30 à 12h45   Les animateurs prennent le repas avec les enfants (moment privilégié pour échanger avec les enfants de la table). Aide au service des repas et au nettoyage des tables du réfectoire scolaire.
12h45 à 14h00   Passage aux toilettes et lavage des mains. Temps récréatif Sieste pour les maternels qui en font la demande, Activités calmes au choix.	12h45 à 14h00   Animation temps calme et mise en place de l'activité de l'après-midi. Temps de pause de 20' à tour de rôle.
14h15 à 15h45   Rangement du matériel pédagogique utilisé pour le temps calme, suivi d'une sensibilisation de ce qui va suivre, temps d'activité	14h15 à 15h45   Rangement du matériel pédagogique utilisé pour le temps calme, suivi d'une sensibilisation de ce qui va suivre, temps d'activité
16h00 à 16h30   Passage aux toilettes, lavage des mains, goûter, départ des enfants qui reprennent le car à 16h15.	16h00 à 16h30   Préparation du matériel pédagogique de l'accueil du soir, temps de pause rapide à tour de rôle avant le départ des enfants qui reprennent le car à 16h15.
16h30 à 17h00   Bilan de la journée, temps libre.	16h30 à 17h00   Retour sur la journée avec les enfants, mise en place du temps libre.
17h00 à 18h00   Jeu d'accueil en attendant l'arrivée du parent	17h00 à 18h00   Jeu d'accueil, départ des enfants, échanges et transmission des informations aux parents.
	18h00 à 18h15   Rangement du matériel pédagogique, nettoyage des tables et balayage de la salle, débriefing de la journée en équipe et rappel du déroulement de la journée suivante.

### ➤ **Une journée rythmée et éducative**

Pour l'enfant comme pour l'animateur, la journée est rythmée par des temps de jeux, d'animations, de transitions et d'échanges. Chaque moment de la journée, y compris les temps de repas, de déplacements ou d'accueil, fait l'objet d'une attention éducative particulière.

L'animation proposée s'inscrit dans une démarche éducative favorisant la convivialité, la participation et le plaisir d'être ensemble, tout en respectant le cadre collectif.

### ➤ **Rôle de la direction**

L'équipe de direction est présente tout au long de la journée afin d'accompagner, soutenir et évaluer les pratiques professionnelles. Elle veille à la qualité de l'accueil, à la cohérence éducative et au respect du projet pédagogique.

### ➤ **Répartition des groupes et organisation des espaces**

L'organisation des groupes et des espaces au sein de l'Accueil Collectif de Mineurs vise à garantir un accueil adapté à l'âge, aux besoins et au rythme de chaque enfant, tout en assurant une cohérence éducative sur l'ensemble de la structure. Cette organisation permet de proposer des activités adaptées aux capacités des enfants, de favoriser leur bien-être et de sécuriser les temps de vie collective.

Une attention particulière est portée à l'animation de l'ensemble des temps de la journée. Chaque moment, y compris les temps d'accueil, de repas, de déplacement à pied ou en car, fait l'objet d'un accompagnement éducatif et d'une animation adaptée, dans une logique de continuité pédagogique.

Bien que des horaires structurent la journée, l'équipe éducative reste attentive aux besoins des enfants et ajuste, si nécessaire, la durée ou le contenu des activités afin de respecter leur rythme, leur niveau de fatigue et leur capacité d'attention.

### ➤ **Organisation des espaces**

L'ACM dispose de plusieurs espaces extérieurs permettant de diversifier les activités et de favoriser la pratique physique et les jeux de plein air. Les enfants peuvent ainsi profiter :

- du site du Village SOS
- de l'espace de la Sablière
- de deux plateaux sportifs situés sur les écoles Chabrier et Granados

Ces espaces sont utilisés en fonction des projets d'animation, des conditions météorologiques et des tranches d'âge.

Chaque groupe d'enfants dispose d'une salle de référence, identifiée comme un repère sécurisant, permettant l'organisation des temps d'activités, de regroupement et de transition. Ces salles favorisent l'appropriation des lieux par les enfants et contribuent à la stabilité du cadre éducatif.

### ➤ **Répartition par groupes d'âge**

Les enfants sont répartis par groupes d'âge afin de proposer des activités adaptées à leur développement et à leurs besoins spécifiques :

**Tableau de répartition par tranche d'âge :**

Groupes	Salle d'activité	Repas
Les Kachetou 4 ans	Atelier 1 Salle polyvalente de l'école maternelle Chabrier	Restauration dans la cantine de l'école Chabrier
Les Kaptou 5 ans	Atelier 2 Salle polyvalente de l'école maternelle Granados	Restauration dans la cantine de l'école Chabrier
Les Séquoisa 6/7 ans	Grande salle du bas Salle polyvalente de l'école élémentaire Granados	Restauration dans la cantine de l'école Chabrier
Les Tamalou 8/10 ans	Grande salle du haut	Restauration dans la cantine de l'école Chabrier
Les Kicétou 11/15 ans	Salle de danse	Restauration dans la cantine de l'école Chabrier

Cette organisation permet de garantir un cadre sécurisant, lisible et cohérent pour les enfants, tout en facilitant le travail éducatif et pédagogique de l'équipe d'animation.

## 4. ORGANISATION DES REPAS

Les temps de repas constituent des moments éducatifs à part entière au sein de l'Accueil Collectif de Mineurs. Ils participent à l'apprentissage du vivre-ensemble, de l'autonomie et du respect des règles collectives, tout en offrant aux enfants un temps de pause et de convivialité.

Les repas des mercredis et des vacances scolaires se déroulent dans le réfectoire de l'école maternelle et élémentaire Roy d'Espagne Chabrier. Les déplacements vers et depuis le lieu de restauration s'effectuent à pied, par groupes organisés selon les tranches d'âge, afin de garantir la sécurité et la fluidité.

Les enfants choisissent librement leur place à table. Chaque animateur se positionne à une table tout en veillant à conserver une vue d'ensemble de la salle. Il accompagne les enfants dans les gestes du quotidien (se servir, découper les aliments, débarrasser), favorise les échanges et veille au maintien d'une ambiance calme et respectueuse.

Les animateurs encouragent les enfants à goûter aux aliments sans jamais les contraindre, dans une logique de découverte culinaire et de respect du rythme et des goûts de chacun.

Les repas chauds sont fournis par la société Table de Cana. Ponctuellement, des pique-niques peuvent être proposés afin de diversifier les expériences alimentaires et de favoriser les repas en extérieur.

Dans une démarche écoresponsable, aucun plastique n'est utilisé à la cantine. Chaque enfant apporte une boîte hermétique contenant ses couverts. Cette organisation vise à sensibiliser les enfants à la réduction des déchets et à les rendre acteurs de la protection de l'environnement.

## 5. RELATION AVEC LA FAMILLE

### ➤ **Principes généraux**

La relation avec les familles est un élément fondamental du projet éducatif de l'ACM. Elle s'inscrit dans une logique de continuité éducative et de coéducation, au service du bien-être et de l'épanouissement de l'enfant.

Malgré les contraintes organisationnelles, sanitaires ou sécuritaires, l'équipe veille à instaurer un climat de confiance, de dialogue et de respect mutuel avec les familles. L'adhésion des parents au projet pédagogique et leur compréhension des intentions éducatives constituent un levier essentiel de réussite.

### ➤ **Accueil, communication et information**

Les nouvelles familles sont systématiquement invitées à visiter le centre et à rencontrer l'équipe avant l'inscription de l'enfant, afin de présenter le fonctionnement de l'ACM et de répondre aux éventuelles interrogations.

Deux réunions annuelles sont proposées afin de présenter le projet pédagogique, l'équipe d'animation et les orientations de l'année, et de permettre des temps d'échanges avec les familles.

Chaque jour d'ouverture, un membre de l'équipe de direction est présent aux temps d'accueil du matin et du soir, favorisant les échanges et la transmission d'informations.

Plusieurs supports de communication sont utilisés afin de tenir les familles informées : téléphone, SMS, courriel, site internet, newsletter, affichage, réseaux sociaux (Facebook, Instagram).

### ➤ **Participation des familles**

Les familles sont régulièrement invitées à participer à la vie de l'ACM à travers :

- des temps d'animations parents-enfants, principalement en fin de journée
- des expositions ou spectacles valorisant les productions des enfants
- la journée portes ouvertes et l'assemblée générale du centre socioculturel
- des événements culturels, sportifs ou de quartier organisés par la structure

Lorsque les projets d'animation le nécessitent, les familles peuvent être sollicitées pour fournir du matériel de récupération, favorisant leur implication dans la démarche éducative.

Les familles sont également informées des actions menées par le secteur Famille, notamment des activités parents-enfants proposées le samedi.

### ➤ **Les enfants des comités d'entreprises :**

Depuis de nombreuses années, l'ACM Roy d'Espagne reçoit des enfants inscrits par des comités d'entreprises (CE) tels que : le Conseil Départemental 13 et le CNRS, ce qui participe à favoriser une mixité entre les enfants et au sein de l'équipe d'animation.

L'accueil est différent suivant le Comité d'Entreprise. En effet, certains enfants arrivent directement sur le centre (domicile ou travail des parents proches), et d'autres viennent en car depuis le centre-ville.

Nos horaires d'accueil et d'animations tiennent compte de ces arrivées et départs pour que ces enfants ne soient pas pénalisés dans les activités proposées.

Concernant l'encadrement des voyages en car, nous désignons une équipe d'animateurs dite « CE » qui accueillent les enfants à St Just devant le parvis du Dôme.

Il est demandé aux parents de prévenir le centre en cas d'absence de leur(s) enfant(s), car nous veillons à ce que l'encadrement soit conforme à la réglementation Jeunesse et Sport.

Les animateurs suivent une procédure de prise en charge des enfants le matin jusqu'à leur arrivée dans leur salle et le soir jusqu'à ce que les parents les récupèrent.

En cas d'absence des parents le soir, l'animateur prévient la direction qui prend la décision de contacter la famille et le cas échéant, de ramener l'enfant au centre.

## **4. LES PROJETS D'ANIMATION 2026**

Les projets d'animation s'inscrivent pleinement dans les objectifs pédagogiques de l'Accueil Collectif de Mineurs. Ils visent à favoriser la participation active des enfants, leur épanouissement personnel, l'ouverture culturelle, le respect des différences et le développement de l'autonomie, à travers des démarches éducatives concrètes et adaptées à chaque tranche d'âge.

### **a) Mise en place d'un conseil d'enfants par groupe**

La création d'un conseil d'enfants dans chaque groupe constitue un outil privilégié de participation et de citoyenneté. Ce dispositif permet aux enfants de s'exprimer, de formuler des idées, des besoins ou des propositions et de participer aux décisions concernant la vie du groupe.

À travers ce projet, les enfants sont accompagnés dans l'apprentissage de la coopération, du respect de la parole de l'autre et de la prise de décision collective. Les temps de conseil sont adaptés à l'âge et au développement des enfants, afin de favoriser une participation réelle et accessible à tous.

Le conseil d'enfants contribue également à renforcer le lien de confiance entre les enfants et les animateurs, en instaurant un espace d'écoute, de dialogue et de valorisation de la parole de chacun.

## **b) Favoriser le goût de la lecture et le plaisir de lire**

Face à la diminution de la lecture de loisirs chez les enfants, notamment liée à l'omniprésence des écrans, ce projet vise à redonner au livre une place centrale au sein de l'ACM, en le présentant comme une source de plaisir, d'évasion et de découverte.

Des activités ludiques et attractives sont proposées afin de susciter l'envie de lire, de développer l'imaginaire, d'enrichir le vocabulaire et de renforcer les capacités d'écoute et d'échange. Les temps de lecture sont pensés comme des moments de partage favorisant la curiosité et la créativité.

Par ailleurs, les espaces de lecture au sein de chaque groupe sont réaménagés et valorisés afin de permettre aux enfants de s'approprier ces lieux, de développer une relation positive au livre et d'intégrer la lecture dans leur quotidien de manière naturelle et autonome.

## **c) Promouvoir une démarche inclusive au sein de l'ACM**

Le projet d'inclusion vise à garantir à chaque enfant un accès équitable aux activités et à la vie collective, quelles que soient ses particularités, qu'elles soient liées à un handicap, à des spécificités culturelles, sociales ou individuelles.

L'ACM s'engage à créer un environnement respectueux des différences, fondé sur les valeurs de solidarité, d'écoute et de bienveillance. Les activités et les jeux sont adaptés afin d'être accessibles au plus grand nombre, et des ajustements spécifiques peuvent être mis en place en fonction des besoins identifiés.

Les animateurs bénéficient de temps de sensibilisation et de formation afin de mieux comprendre et accompagner les enfants à besoins particuliers. Des temps d'échanges et de réflexion sont également proposés aux enfants afin de les sensibiliser au respect des différences et à l'importance de l'inclusion au sein du groupe.

## **d) Mise en œuvre d'un parcours culturel participatif**

Le parcours culturel a pour objectif de favoriser l'éveil culturel, l'ouverture sur le monde et la participation active des enfants. Il s'appuie sur des découvertes artistiques, patrimoniales, environnementales ou sociales, en lien avec le territoire et les centres d'intérêt exprimés par les enfants.

Dans une démarche de co-construction, les enfants volontaires sont pleinement associés à l'élaboration du parcours : choix des thématiques, organisation des sorties, prise de contact avec les structures culturelles et restitution des expériences vécues. Accompagnés dans un premier temps par les animateurs, ils gagnent progressivement en autonomie et en responsabilité.

Ce projet permet de développer l'esprit critique, l'expression orale, la coopération et le sentiment de compétence des enfants. Il renforce également leur engagement citoyen et leur plaisir d'apprendre, en donnant du sens aux actions menées.

Au-delà de l'année 2026, ce parcours constitue une base méthodologique pouvant être transposée à d'autres structures, dans une logique de co-construction durable de la culture avec et pour les enfants.

## ➤ **Les thématiques de l'année 2026 :**

En concertation avec l'équipe d'animateurs, les thèmes retenus de janvier à décembre 2026 sont les suivants :

### **Périodes périscolaires :**

- Mercredis de janvier à février 2026 : « [Rêve ou réalité ?](#) » (Les rêves s'emmêlent)
- Mercredis de mars à avril 2026 : « [Capsule temporelle](#) » (60 ans du centre)
- Mercredis de mai à juin 2026 : « [Vingt mille lieues sous les mers](#) » (Jules Verne)
- Mercredis de septembre à octobre 2026 : « [Vue du ciel en montgolfière](#) »
- Mercredis de novembre et décembre 2026 : « [À l'assaut des glaciers](#) »

### **Périodes extrascolaires :**

- Vacances d'hiver 2026 : « [Voyage au centre de la terre](#) » (Jules Verne)
- Vacances de printemps 2026 : « [Culture Pop](#) » (Personnages emblématiques de la culture Pop)
- Vacances d'été 2026 : « [la légende d'Aang](#) » (Le dernier maître de l'air)
- Vacances d'automne 2026 : « [L'univers de Miyazaki](#) »
- Vacances de Noël 2026 : « [le secret de la Laponie](#) »

## **5. LES PARTENAIRES PÉDAGOGIQUES**

En lien avec nos thématiques et pour renforcer notre action pédagogique, nous travaillons avec les partenaires suivants :

- Des professeurs d'activités du centre (cirque, éveil musical, danse)
- Intervenants artistiques et culturels
- Centre de Loisirs Jeunes Police Nationale (CLJ)
- OM athlétisme
- Enjeu
- Animation aquatique ou de plein air avec Sud Sport Loisirs (SSL)
- Piscine ;
- Bibliothèque des Archives départementales ; Bibliothèque de l'Alcazar
- Espace lecture (La Cayolle)
- Cinémas : de Bonneveine, Chambord
- Musées : MAC, Centre de la vielle Charité, Musée Cantini, Préau des Accoules, Mucem, Friche la Belle de Mai, etc.
- ACM Mer et Colline, ACM St Giniez

## **6. LES SORTIES**

Afin de diversifier notre programme, nous organisons dans l'année des sorties, culturelles, sportives et ludiques. Nous avons la volonté de proposer des sorties qui viennent en complément de nos animations en limitant les sorties dites « de consommation ».

## 7. EVALUATION

L'évaluation constitue un outil essentiel de suivi, d'ajustement et d'amélioration continue du projet pédagogique. Elle permet de mesurer l'adéquation entre les objectifs fixés, les actions mises en œuvre et les besoins des enfants.

### **Évaluation des projets d'animation :**

L'évaluation des projets d'animation est menée tout au long de l'année, de manière formelle et informelle.

#### **Avec les enfants :**

- par des temps d'échanges réguliers entre les animateurs et les enfants
- pour les groupes maternels, par l'observation, le jeu et l'attention portée aux retours des familles
- pour les groupes élémentaires et adolescents, par l'utilisation de grilles d'évaluation ou de temps de bilan adaptés à l'âge des enfants

#### **Avec l'équipe d'animation :**

- par des temps de débriefing quotidiens permettant d'analyser la journée écoulée et d'anticiper la suivante
- par des bilans hebdomadaires visant à évaluer la cohérence entre les objectifs pédagogiques, les actions menées et les moyens humains et matériels mobilisés

#### **Évaluation des animateurs :**

Les animateurs stagiaires (BAFA) bénéficient d'un accompagnement individualisé tout au long de leur parcours :

- une évaluation initiale permettant d'identifier leurs acquis et axes de progression
- un suivi régulier assuré par l'animateur référent et l'équipe de direction
- une évaluation intermédiaire en milieu de stage
- une évaluation finale sous forme de bilan partagé

Les animateurs diplômés font également l'objet d'une évaluation, selon des modalités similaires mais adaptées à leur expérience professionnelle.

#### **Évaluation du projet pédagogique :**

Le projet pédagogique fait l'objet d'une évaluation globale annuelle, permettant d'analyser l'atteinte des objectifs, la pertinence des actions menées et d'identifier des axes d'amélioration pour les années suivantes.

*(Grilles d'évaluation jointes en annexe.)*

## 8. SUIVI SANITAIRE

Le suivi sanitaire au sein de l'Accueil Collectif de Mineurs est mis en œuvre conformément aux instructions et recommandations en vigueur DRDJSCS PACA. Il vise à garantir la sécurité physique et le bien-être des enfants accueillis, tout en assurant une prise en charge adaptée en cas de besoin.

### Organisation du suivi sanitaire :

Dans le cadre de l'accueil de loisirs, le directeur ou un membre de l'équipe éducative est désigné comme chargé du suivi sanitaire. Cette personne est titulaire du PSC1 et assure la coordination des actions liées à la santé des mineurs.

Le suivi sanitaire consiste notamment à :

- s'assurer de l'existence, pour chaque enfant, d'une fiche sanitaire de liaison ou de tout document équivalent, dûment complété et signé par le représentant légal
- informer les personnels concourant à l'accueil de l'existence éventuelle de troubles de la santé, d'allergies alimentaires ou médicamenteuses, dans le respect de la confidentialité
- identifier les enfants nécessitant un traitement médical pendant le temps d'accueil et veiller à la prise des médicaments conformément aux prescriptions médicales
- tenir à jour le registre des soins, dans lequel sont consignés les soins prodigués et les traitements administrés
- veiller à la conservation des médicaments dans un contenant fermé à clé, sauf cas particuliers prévus par la réglementation
- assurer la gestion et la mise à jour des trousse de premiers secours et de l'armoire à pharmacie.

#### ➤ **Fiche sanitaire**

Pour chaque mineur accueilli, la structure dispose obligatoirement d'une fiche sanitaire de liaison ou d'un document équivalent, complété et signé par le représentant légal.

Cette fiche constitue un outil indispensable pour garantir une prise en charge adaptée de l'enfant, notamment en cas de problème de santé ou d'urgence.

Le responsable de tout accueil de loisirs doit avoir pour chaque mineur accueilli une fiche sanitaire de liaison, ou tout document équivalent rempli et signé par le représentant légal.

#### ➤ **Accueil de mineur présentant un trouble de la santé ou un handicap**

L'ACM s'inscrit dans une démarche d'ouverture et d'inclusion, visant à permettre l'accueil de mineurs présentant un trouble de la santé ou une situation de handicap, dans le respect des besoins de l'enfant, de sa famille et des capacités d'accueil de la structure.

Toute demande d'accueil fait l'objet d'un entretien préalable avec la direction, en lien avec la famille. Cet échange permet d'évaluer les conditions d'un accueil adapté et sécurisé, d'identifier les besoins spécifiques de l'enfant et d'envisager les aménagements nécessaires sur les plans éducatif, organisationnel et sanitaire.

Des temps d'échanges sont organisés avec les animateurs avant l'accueil de l'enfant et tout au long de sa présence au sein de la structure, afin de faciliter la communication, d'instaurer une relation de confiance et d'assurer une cohérence entre les besoins de l'enfant et les activités proposées.

L'équipe d'animation est informée lors des réunions de préparation, dans le respect de la confidentialité. La direction veille particulièrement :

- aux modalités de soins et de suivi médical à mettre en œuvre
- à la capacité des personnels à appliquer les prescriptions médicales conformément à la réglementation
- aux conditions de restauration et aux adaptations nécessaires
- à l'adéquation entre les effectifs encadrants et les besoins spécifiques des enfants accueillis
- à l'adaptation des activités afin de favoriser la participation de l'enfant
- à l'emplacement, à l'accessibilité et au contenu des trousse d'urgence spécifiques.

#### ➤ **Trousse de secours**

Avant tout soin, la fiche sanitaire de liaison du mineur doit être consultée afin de vérifier l'existence d'une éventuelle allergie médicamenteuse.

Tout soin prodigué à un mineur doit être consigné dans le registre de soins de l'accueil et être communiqué à sa famille au moment jugé opportun.

##### **a) Dans le cas de problème grave ou nécessitant un diagnostic :**

Il est impératif d'appeler le 112.

Un Directeur ou le responsable du suivi sanitaire n'a pas les compétences pour administrer seul des médicaments sans ordonnance du médecin ou sans l'aval des pompiers.

Les soins de première urgence doivent être adaptés aux enfants, dans la limite des compétences du personnel d'encadrement.

##### **b) Dans le cas de petits bobos,**

Il est possible de prodiguer quelques soins.

Avant tout soin, se laver les mains et mettre des gants à usage unique. Nettoyer soigneusement toute plaie à l'eau et au savon liquide et rincer abondamment.

##### **c) Type de produits proposés à avoir dans la trousse de secours :**

- sérum physiologique en doses unitaires pour nettoyer les yeux, le nez...
- savon de Marseille
- crème solaire écran total spécial enfants (hypoallergénique)
- pansements à appliquer sur plaie désinfectée, propre et séchée
- gants à usage unique
- pansements micropores hypoallergéniques de différentes tailles
- du ruban adhésif hypoallergénique
- paire de ciseaux à bouts ronds
- pince à écharde (pince à épiler)
- bandes type Velpau
- un tire tiques
- thermomètre frontal
- couverture isothermique (de survie)

Il est important que la trousse de secours soit tenue propre, régulièrement vérifiée et que les dates de péremption soient respectées.

La direction de l'ACM possède le PSC1 et est informée de tout incident (petits bobos, maux de ventre, chute...). Selon la situation, les familles sont contactées afin de les informer de l'état de santé de leur enfant et des suites données.

## **9. OCCUPATION DES LOCAUX SCOLAIRES**

La Convention d'occupation des locaux scolaires établie chaque année scolaire nous autorise à choisir d'accueillir un des groupes de moins de 6 ans sur l'école maternelle Chabrier, ainsi qu'un groupe de plus de six ans sur l'école élémentaire Granados, si cela s'avère utile, alors que les autres groupes d'enfants sont accueillis dans les locaux de centre. Sur chaque site, un responsable est positionné.

# ANNEXE

- 1. GRILLE D'EVALUATION DE L'ANIMATEUR**
- 2. GRILLE D'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE**
- 3. EXEMPLE D'EVALATION DES PROJETS D'ANIMATION 2025**
- 4. LA CHARTE DE L'ANIMATEUR**

## GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ANIMATEUR

- 5 : Très bien / 4 : Bien / 3 : Moyen / 2 : Très moyen / 1 : Non acquis

NOM :	PRENOM :					
<b>LE REGLEMENT</b>		1	2	3	4	5
Je respecte les horaires						
Je connais le règlement intérieur						
J'avertis si j'ai du retard ou si je suis malade						
Je respecte les locaux et le matériel						
Je respecte les consignes de sécurité						
<b>COMMUNICATION</b>		1	2	3	4	5
Je participe activement aux réunions						
Je suis force de proposition en apportant des idées d'animations innovantes						
J'argumente mon projet, mes activités						
Si un problème survient, j'en parle à l'équipe						
Je dialogue avec l'ensemble des animateurs						
Je communique avec les parents						
<b>COMPORTEMENT</b>		1	2	3	4	5
Mon attitude est correcte						
Ma tenue vestimentaire est adaptée à l'activité						
Mon langage est correct						
Je m'adapte aux circonstances						
Je fais preuve de motivation						
Je suis dynamique						
Je fais preuve d'initiatives						
<b>SECURITE</b>		1	2	3	4	5
Je connais le nombre exact des enfants du groupe						
Je m'informe si j'ai des doutes (de nature diverse)						
Je connais et j'applique les règles de sécurité (baignade, déplacements...)						
Je connais et j'applique les règles d'hygiène						
J'explique les règles de sécurité avant mon activité						
J'évalue toujours la sécurité avant une animation						
<b>PROJET PEDAGOGIQUE</b>		1	2	3	4	5
Je connais le projet pédagogique de l'ACM						
Mes activités répondent aux objectifs du projet pédagogique						
Je suis capable de créer des critères d'évaluation						
<b>LA PEDAGOGIE AUPRES DES ENFANTS</b>		1	2	3	4	5
Je suis à l'écoute des enfants						
Je responsabilise les enfants						
Je gère les conflits						

Je privilégie la communication avec les enfants					
<b>L'ANIMATION</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
Mon activité est préparée à l'avance (organisation, matériel...)					
Je gère mon temps d'activité					
J'adapte mon activité au groupe d'enfants					
J'explique l'activité aux enfants					
Je range correctement le matériel (je sais où il se range)					
Mes activités sont attrayantes de par la sensibilisation et ma motivation					
J'évalue et j'analyse ma séance d'activité					
J'accompagne et je joue avec les enfants					
<b>RELATIONNEL</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
J'ai un bon relationnel avec les enfants					
Je sais travailler en équipe					
Je communique avec l'équipe de direction					
J'échange avec les parents sur le déroulement de la journée					
Je parle des situations de réussite de l'enfant avec les parents					
<b>APTITUDES LIEES A L'ANIMATION</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
J'ai le sens de l'organisation					
Je suis autonome					
Je suis créatif					
J'ai l'esprit d'initiative					
J'ai le sens des responsabilités					
Je suis capable d'adaptation					
J'ai l'esprit d'équipe					
Je suis bienveillant					
Je fais preuve d'équité					
<b>COMMENTAIRES</b>					

## GRILLE D'ÉVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

<b>OBJECTIFS PEDAGOGIQUES</b>	<b>CRITERES</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>RESULTAT ET OBSERVATIONS</b>
<b>Permettre l'éveil culturel</b>	<p>Variété des propositions d'activités</p> <p>Animation adaptée</p> <p>Intérêt et curiosité</p> <p>Plaisir de la rencontre avec différentes disciplines artistiques et culturelles</p>	<p><u>Nombre d'enfants en moyenne</u></p> <p>Combien sont curieux de découvrir</p> <p>Combien en toute sécurité expérimentent volontiers</p> <p>Combien participent activement aux animations</p> <p>Combien se questionnent</p> <p>Combien parlent de leurs découvertes et de leurs expériences</p> <p>Combien réinvestissent ce qu'ils ont appris.</p> <p>Combien font appel à leur imagination</p> <p>Combien sont demandeurs de nouvelles rencontres avec la culture</p>	
<b>Inculquer la notion de respect de soi et de l'autre</b>	<p>Compréhension des règles de jeux et des consignes de sécurité.</p> <p>Appropriation des codes sociaux</p>	<p><u>Nombre d'enfants en moyenne</u></p> <p>Combien s'approprient les règles de jeux et les consignes de sécurité</p> <p>Combien sont attentifs aux autres</p> <p>Combien écoutent</p> <p>Combien acceptent un avis différent du leur</p> <p>Combien parlent correctement aux uns et aux autres</p> <p>Combien adoptent un comportement non violent et adapté à la situation</p> <p>Combien augmentent leur capacité d'ouverture à la différence.</p>	

<b>Encourager le plaisir de jouer collectivement et individuellement</b>	Attractivité des activités et des jeux	<u>Nombre d'enfants en moyenne</u> Combien sont motivés et impliqués dans les activités proposées Combien développent des stratégies de coopération Combien expriment librement leur contentement et leurs envies Combien sont acteurs de leur journée Combien sont forces de proposition	
<b>Favoriser l'accession à l'autonomie</b>	Acquisition du savoir-faire tout seul  Connaissance de soi dans un environnement collectif  Positionnement dans le groupe	<u>Nombre d'enfants en moyenne</u> Combien réagissent aux consignes collectives et individuelles Combien savent s'orienter dans les locaux du centre Combien sont attentifs à leurs affaires, ne les perdent pas et ne les oublient pas Combien participent au rangement du matériel utilisé et au nettoyage de sa table au réfectoire Combien ont un avis et qui l'expriment Combien affirment leur choix	
<b>Initier à l'éco-citoyenneté</b>	Conscientisation du pouvoir d'agir	<u>Nombre d'enfants en moyenne</u> Combien comprennent l'enjeu de l'écologie Combien adoptent les gestes du quotidien visant à économiser les ressources de notre planète Combien s'impliquent dans l'entretien des jardins pédagogiques du centre et de l'école Chabrier. Combien apprécient et apprennent des activités en lien avec la connaissance de leur environnement naturel.	

	Implication et partage de ses connaissances	Combien se font les portes paroles du respect de l'environnement dans leur milieu familial et auprès de leurs amis.	
--	---	---	--

FONCTIONNEMENT	CRITERES	INDICATEURS	RESULTAT ET OBSERVATIONS
Équipe d'encadrement	<p>Respect de la réglementation des ACM</p> <p>Cohérence des activités avec le projet pédagogique</p> <p>Accompagnement des animateurs et suivi des animateurs en stage BAFA</p> <p>Climat relationnel avec les enfants</p> <p>Qualité relationnelle entre les membres de l'équipe d'encadrement</p>	<p><b><u>Nombre d'animateurs</u></b></p> <p>Combien sont diplômés, stagiaires, non diplômés.</p> <p>Combien connaissent les règles de sécurité et qui les appliquent</p> <p>Combien adhèrent aux valeurs du centre et qui les font vivre.</p> <p>Combien ont été associés à l'élaboration ou qui ont lu le projet pédagogique</p> <p>Combien d'enfants s'emparent des activités et en deviennent les acteurs</p> <p>Combien de stagiaires BAFA sont capables de gérer un groupe d'enfants et de mener des activités en fin de stage.</p> <p>Combien participent activement aux réunions de préparation, d'évaluation intermédiaires et au bilan.</p> <p>Combien d'enfants font confiance en leurs animateurs</p> <p>Combien d'enfants ont plaisir à revenir au centre pour poursuivre le projet en cours.</p> <p>Combien communiquent avec bienveillance</p> <p>Combien ont une posture rassurante</p> <p>Combien sont dans une démarche de transmission, de partage et de soutien</p>	

	Respect des locaux et du matériel  Évaluation des projets d'activité	Combien appliquent les consignes de rangement du matériel  Combien ont le souci de la propreté des locaux  Combien de groupes font un bilan de fin journée ou de fin de semaine avec les enfants	
<b>Accueil et participation des familles</b>	Disponibilité de l'équipe encadrante pour échanger, expliquer  Implication dans la vie du centre	<b>Nombre de parents</b>  Combien expriment leur satisfaction  Combien connaissent les plannings d'activités  Combien s'intéressent au déroulement de la journée de leur enfant  Combien questionnent sur le comportement et les acquisitions de leur enfant  Combien répondent présent aux invitations  Combien apportent des jeux de société, du matériel de récupération	
<b>Sécurité et hygiène</b>	Transmission de consignes de sécurité et d'hygiène	<b>Nombre de personnes qui</b>  N'ont pas connaissance du plan des locaux du centre et des issues de secours  N'ont pas connaissance des numéros d'urgence  N'ont pas connaissance de la procédure d'évacuation des locaux ou de la procédure de confinement  N'ont pas été sensibilisés au protocole sanitaire et aux procédures d'hygiène	
<b>Partenaires pédagogiques</b>	Pertinence pédagogique des partenaires  Qualité des interventions	<b>Nombre d'interventions</b>  En lien direct avec la thématique et les objectifs du projet pédagogique  Où les enfants sont restés captifs  Où les enfants ont participé activement	

		Où les enfants ont pris du plaisir en apprenant.	
<b>Prestataires</b>	<p>Équilibre et qualité alimentaire</p> <p>Sécurité des déplacements en car</p> <p>Activités ludiques « dites de consommation » sécurisées</p>	<u>Fréquence en moyenne</u> De repas chauds équilibrés De pique- niques variés De déchets alimentaires (non appréciés) D'incidents lors de déplacement en car Nombre d'accidents corporels lors des activités ludiques « dites de consommation »	
<b>Budget pédagogique</b>	Suivi du budget prévisionnel	<u>Fréquence</u> Des réajustements pour maintenir l'équilibre budgétaire.	

## ÉVALUATION DES PROJETS D'ANIMATION 2026

### 1. Évaluation du Projet de Conseil d'Enfants

#### ➤ Objectif de l'évaluation :

L'évaluation du projet de conseil d'enfants a pour but de mesurer l'impact de la mise en place de ce conseil sur la participation des enfants, leur capacité à s'exprimer, à coopérer, et à prendre des décisions collectives.

#### ➤ Indicateurs de réussite :

##### Taux de participation des enfants :

- Combien d'enfants ont pris part aux conseils d'enfants et ont exprimé des idées lors des réunions ?

##### Qualité des échanges :

- Les enfants ont-ils respecté les règles de communication (écoute, prise de parole, respect des avis des autres) ?

##### Mise en œuvre des propositions :

- Quelle proportion des idées ou propositions des enfants a été mise en place ? (ex. : choix d'activités, organisation d'événements)

##### Satisfaction des enfants :

- Les enfants se sont-ils sentis écoutés et ont-ils eu le sentiment que leurs propositions étaient prises en compte ?

#### **Impact sur la dynamique de groupe :**

- Y a-t-il eu des améliorations dans la coopération, la gestion des conflits, et la cohésion au sein des groupes d'enfants ?

#### **Méthodes d'évaluation :**

##### **Questionnaires auprès des enfants :**

- Questions simples (ex. : "As-tu aimé participer au conseil ?", "Est-ce que tu as pu partager tes idées ?")

##### **Observations par les animateurs :**

- Évaluer l'implication des enfants, la qualité de leur participation, et l'évolution de leur comportement social au fil des conseils

##### **Bilan collectif :**

- Réalisation d'une réunion de bilan où les enfants partagent leur ressenti sur l'expérience

## **2. Évaluation du Projet d'Inclusion**

#### **➤ Objectif de l'évaluation :**

L'évaluation du projet d'inclusion vise à analyser l'intégration des enfants ayant des besoins spécifiques (handicap, différences culturelles, etc.), à mesurer l'accessibilité des activités, et à évaluer les interactions sociales au sein du groupe.

#### **➤ Indicateurs de réussite :**

##### **Accessibilité des activités :**

- Les activités étaient-elles adaptées aux différents besoins des enfants ? (ex. : jeux physiques adaptés, utilisation de supports visuels, de moyens de communication alternatifs)

##### **Participation des enfants :**

- Les enfants ayant des besoins spécifiques ont-ils pu participer pleinement aux activités proposées ?
- Quel pourcentage d'enfants en situation de handicap ont pu s'impliquer dans les jeux, discussions et projets ?

##### **Interactions sociales :**

- Les enfants ont-ils noué des relations positives entre eux, y compris avec ceux ayant des besoins spécifiques ?
- Y a-t-il eu des signes d'empathie et de coopération entre les enfants ?

### **Satisfaction des familles :**

- Les familles des enfants ayant des besoins spécifiques sont-elles satisfaites de l'inclusion de leurs enfants dans l'accueil de loisirs ?

### **Formation des animateurs :**

- Les animateurs se sentent-ils mieux préparés à accueillir et intégrer des enfants avec des besoins particuliers ? Ont-ils adapté leurs pratiques pédagogiques ?

#### **➤ Méthodes d'évaluation :**

### **Questionnaires de satisfaction :**

- Enfants : "Est-ce que tu t'es senti bien avec les autres ? As-tu pu participer aux activités ?"
- Familles : "Est-ce que vous êtes satisfait de l'inclusion de votre enfant ? Comment percevez-vous son évolution ?"

### **Observations de terrain :**

- Observation des interactions sociales entre les enfants, de leur participation aux activités et de l'adaptabilité des animateurs

### **Bilan avec les animateurs :**

- Réalisation de séances de réflexion pour que les animateurs partagent leurs observations sur l'évolution de l'inclusion et des pratiques

## **3. Évaluation du Projet création d'un parcours culturel**

#### **➤ Objectif de l'évaluation :**

L'évaluation vise à mesurer la participation des enfants à la construction du parcours culturel, la qualité de leurs propositions, l'impact de cette démarche sur leur expression, leur curiosité culturelle, leur capacité à collaborer, ainsi que la faisabilité de réutilisation du parcours par d'autres structures.

#### **➤ Indicateurs de réussite :**

### **Participation active des enfants :**

- Taux d'enfants ayant participé aux ateliers de conception et de sélection
- Diversité des idées proposées, niveau d'implication dans les décisions
- Assiduité et motivation au fil du projet

### **Qualité du parcours conçu :**

- Cohérence globale du parcours créé par les enfants
- Inclusion d'au moins deux dimensions culturelles (artistique, patrimoniale, environnementale, sociale)
- Clarté des étapes, pertinence pour la tranche d'âge 8-10 ans

### **Expérience vécue par les enfants :**

- Niveau d'intérêt et d'engagement pendant les temps de découverte
- Capacité des enfants à faire le lien entre leurs propositions et les étapes vécues du parcours
- Sentiment de valorisation dans l'aboutissement du projet

## **Faisabilité pour d'autres structures :**

- Facilité pour les animateurs à formaliser et structurer le parcours à partir des propositions des enfants
- Réutilisabilité du contenu (fiche parcours, étapes, consignes) dans d'autres ACM ou contextes éducatifs

### ➤ **Méthodes d'évaluation :**

#### **Observations par les animateurs :**

- Utilisation de grilles pendant les ateliers pour évaluer l'expression, la participation, et l'évolution des idées
- Observation de la dynamique de groupe et des interactions
- Restitution par les enfants
- Création collective de supports (cartes, panneaux, enregistrements audios, etc.) illustrant leur parcours
- Échanges oraux ou dessins pour exprimer leur ressenti
- Journal de bord du projet
- Tenue d'un suivi par l'équipe sur les étapes du projet, les décisions prises, les adaptations, et la réception des enfants

#### **Réunion de synthèse de l'équipe :**

- Analyse de la faisabilité de transposer ce parcours à d'autres groupes d'enfants ou structures
- Réflexion sur les apprentissages pédagogiques tirés du projet

### ➤ **Conclusion**

Ces évaluations permettent de mesurer l'efficacité des projets, de mettre en lumière les réussites et les axes d'amélioration, et de garantir une meilleure prise en compte des besoins des enfants. Elles offrent un retour constructif pour ajuster les pratiques pédagogiques et renforcer l'impact de ces initiatives sur l'épanouissement et le développement des enfants.

# LA CHARTE DE L'ANIMATEUR

## ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Être animateur aujourd'hui ne se résume pas à savoir mener des jeux ou accompagner des sorties, c'est une véritable mission éducative définie par le Code de l'action sociale et des familles (CASF) - Articles L. 227-1 à L. 227-12.

- Le **CASF** définit le cadre général des ACM, leurs objectifs éducatifs et les obligations des organisateurs.

### Les principales missions de l'animateur sont les suivantes :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs.
- Construire une relation de confiance.
- Encadrer et animer la vie quotidienne et proposer des activités éducatives.

## TENUE ET POSTURE

La réussite d'un ACM repose essentiellement sur les qualités humaines de l'équipe d'animation. De plus, l'image et le savoir être de l'ensemble de l'équipe sont indispensables (tenue vestimentaire, langage correct et adapté à la menée des activités avec les enfants).

## PONCTUALITÉ ET ASSIDUITÉ

- Aucun retard ne sera toléré, l'animateur-trice doit obligatoirement être présent-e à 7h45.
- Toute absence doit-être avertie et justifiée.

## RESPONSABILITÉ

- D'une manière générale, les ACM sont tenus au respect d'une obligation de prudence et de diligence dans l'organisation des activités proposées.
- L'équipe d'animation doit tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité des enfants qui lui sont confiés. Il est impératif de respecter les consignes données par la Direction et de se conformer à la réglementation Jeunesse et Sports.

## RESPECT DE L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET MORALE DES ENFANTS

Le corps de l'enfant lui est propre. Par conséquent, nul ne peut l'obliger à se déshabiller ni le toucher sans son consentement. Pour rappel, toute atteinte à l'intégrité physique ou à l'intimité d'un mineur est strictement réprimée par la loi. Celle-ci prévoit des sanctions sévères pour des infractions telles que les agressions sexuelles, ainsi que les violences physiques, morales ou psychologiques.

Comportements à adopter aux toilettes pour respecter la sphère privée et préserver la dignité et l'intimité de chaque enfant :

- **Tout contact physique avec un enfant dans les toilettes est interdit.** Il est donc recommandé d'organiser des passages groupés afin d'éviter les situations isolées.
- **L'animateur doit toujours rester à l'extérieur des toilettes.**

- **En cas d'accident nécessitant un changement de vêtement, la direction doit obligatoirement être informée** avant toute intervention de l'animateur, comme pour les soins de premiers secours.
- **Tout incident de ce type, doit être consigné dans le cahier d'infirmérie** au même titre que les soins de premiers secours.
- Si un enfant demande de l'aide pour se changer, deux adultes doivent être présents et **la porte des sanitaires ou de l'infirmérie doit rester ouverte**.

## CONTACTS PHYSIQUES ET MARQUES D'AFFECTION À PROSCRIRE

L'animateur doit adopter une posture bienveillante tout en préservant une distance appropriée avec les enfants :

- Se limiter aux contacts sur des zones neutres comme les mains ou les épaules.
- Éviter toute ambiguïté en s'abstenant de faire des bisous, des câlins ou d'installer un enfant sur ses genoux.
- Toujours verbaliser ses gestes pour maintenir un climat de confiance et de respect.

## PROTECTION DU DROIT À L'IMAGE DES ENFANTS

Le respect du droit à l'image est essentiel pour préserver l'intimité et la sécurité des enfants. Toute utilisation inappropriée de leur image ou tout échange numérique non encadré peut entraîner des risques et doit donc être strictement encadré. Dans le cadre de ses fonctions, l'animateur doit adopter une attitude responsable en respectant les règles suivantes :

- **Prise de photos interdite** : Il est formellement interdit de photographier ou filmer les enfants, sauf autorisation explicite et encadrée par la direction.
- **Diffusion d'images prohibée** : Toute publication ou partage d'images d'un enfant, que ce soit sur les réseaux sociaux ou via toute autre plateforme numérique, sont strictement interdits.
- **Absence d'interactions numériques** : L'animateur ne doit pas échanger avec les enfants sur les réseaux sociaux, par messagerie ou via des plateformes de communication en ligne.
- **Interdiction des jeux en ligne** : Participer à des jeux vidéo ou à toute autre activité en ligne avec les enfants est proscrit afin de préserver une distance professionnelle.

Ces règles visent à garantir un cadre sécurisé et respectueux des droits de chaque enfant.

## DISPONIBILITÉ

L'animateur ne se limite pas à un rôle d'accompagnateur. Sa mission va bien au-delà de la simple présence auprès des enfants. Il doit assurer une vigilance continue, anticiper les besoins du groupe et garantir un cadre sécurisant et bienveillant. Son engagement s'inscrit dans une dynamique de disponibilité et d'attention permanente, veillant à l'épanouissement et au bien-être de chaque enfant qui lui est confié.

## **ESPRIT D'EQUIPE - SOLIDARITE**

- L'animateur représente l'association : il défend et met en pratique les objectifs éducatifs et pédagogiques. L'animateur ne fait pas cavalier seul. Il travaille en équipe.
- Tout fait grave dont il a connaissance doit être transmis obligatoirement à la Direction de l'ACM.
- Le projet éducatif établi par l'association et le projet pédagogique mis en œuvre par la Direction et l'équipe d'animation de l'ACM doivent être respectés. En cas de problème au sein de l'équipe d'animation, il doit se conformer au droit de réserve et, en aucun cas, n'y mêler les enfants. Toute attitude démagogique sera sévèrement sanctionnée.

## **RELATION AVEC LE PERSONNEL TECHNIQUE**

L'animateur doit veiller quotidiennement au respect du travail du personnel technique, afin d'éviter de lui alourdir la tâche : respecter les horaires de repas ; sensibiliser les enfants à la propreté, au gaspillage à éviter et au rangement qui contribue à une meilleure qualité du service que le personnel technique doit assurer.

## **RESPECT DU PROGRAMME**

Le programme est l'ensemble des éléments (horaires, activités, modalités de surveillance, transport, fonctions et tâches) confiés à chaque animateur. Le programme est établi et discuté par la Direction, l'équipe d'animation et les enfants. Il constitue la base du contrat entre l'animateur et l'association.

## **ORGANISATION DES ACTIVITES**

Chaque animateur doit élaborer des fiches techniques d'activités suffisamment détaillées pour être reprises par un autre intervenant. Ces fiches doivent être conçues de manière réfléchie, en intégrant des objectifs pédagogiques adaptés aux enfants ainsi que des critères d'évaluation concrets et objectifs.

**Une fiche technique d'activité comprend :**

- Le nom et le type d'activité proposée (quoi ?)
- Son ou ses objectifs (pourquoi ?)
- Son déroulement (comment ?)
- Le nombre d'animateur requis (par qui ?)
- Le matériel nécessaire (avec quoi ?)
- Le(s) lieu(x) (où ?)
- Le jour et les horaires (quand ?)
- Le public cible (pour qui ?)

## **Organisation et du déroulement d'une activité**

**Avant l'activité :**

- définir en équipe l'objectif de son activité "Qu'est-ce que je veux apporter au groupe ?".

- se mettre d'accord sur les règles du jeu ou de fonctionnement de l'activité.
- reconnaître le terrain pour bien situer ses intérêts, ses dangers et définir ses limites, ou penser à l'aménagement de la salle.
- préparer tout le matériel nécessaire.
- prévoir des solutions de recours si l'activité ne peut être menée comme prévu (par exemple à cause du climat, d'événements de dernière minute...).
- se mettre d'accord sur les fonctions de chaque animateur.
- penser à la présentation de l'activité (prévoir par exemple, la musique, l'accroche, etc.).

#### **Pendant l'activité :**

- prendre en charge tout le groupe depuis le début jusqu'à la fin de l'activité (assumer sa responsabilité, bien définir le début et la fin du jeu ou de l'activité).
- capter l'attention et motiver le groupe (animer, c'est donner vie).
- énoncer les règles du jeu ou de l'activité (communiquer de façon claire en utilisant un langage compréhensible (paroles, illustrations, exemples concrets)).
- tenir la fiction tout au long de l'activité, si elle est proposée au départ.
- s'assurer de la compréhension du groupe en demandant un retour (ce qui paraît évident aux animateurs ne l'est pas forcément pour le reste du groupe).
- être sensible et à l'écoute des personnes (parfois on est tellement soit même dans son animation que l'on ne voit plus que les enfants ne suivent plus).
- s'adapter aux situations rencontrées (si cela s'avère nécessaire, ne pas hésiter à modifier certaines règles ou conditions en concertations avec l'équipe d'animation).
- donner un rythme à l'activité en fonction des besoins du groupe, en aménageant des moments d'intensité différents.
- assurer la sécurité (morale et physique) du groupe.

#### **Après l'activité :**

- organiser l'enchaînement entre l'activité passée et la suivante (déplacement, repas, goûter).
- ranger rigoureusement tout le matériel avec les enfants et nettoyer si nécessaire.
- prévoir un moment de bilan avec les enfants et en fin de journée avec l'équipe d'animateurs.

#### **GESTION DU MATERIEL**

- L'ACM est doté d'un matériel pédagogique et technique qui représente souvent un investissement important. C'est pourquoi, une attention soutenue est demandée pour préserver le bon état des salles, des tables, du matériel audio, des jeux divers, des livres, des ballons, etc.
- Tout cas de négligence qui occasionne un remplacement ou des frais d'entretien coûte cher. Nous demandons donc à chacun d'éviter le gaspillage, les pertes ou les dégradations.

- L'accès à la réserve pédagogique doit être conforme aux règles suivantes : la porte coupe-feu doit rester constamment fermée et le matériel doit être rangé selon l'ordre spécifié.

Fait à Marseille le .....

Signature de l'animateur  
Précédée du nom, prénom et  
Mention "lu et approuvé"